



Numéro de l'acte	2022-126-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-126

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – DSIL : REFECTION DE L'ECLAIRAGE DES COURTS DU TENNIS COUVERTS

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller Délégué aux associations et aux mouvements sportifs

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
 - L'appel à projets DETR et/ou DSIL de l'exercice 2023,
 - Les dépôts de dossiers de demande de subvention doivent être effectués pour le 16 décembre 2022, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,
 - La Ville d'Arques expose que le projet de réfection de l'éclairage des courts du Tennis Couverts dont le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un estimatif au stade étude à 30 000.00 € HT soit 36 000.00 € TTC.
 - Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	30 000.00 € HT	DETR - DSIL (20 %)	6 000.00 € HT
Autres (honoraires)		Fonds propres de la Ville d'Arques (80 %)	24 000.00 € HT
Aléas			
MONTANT H.T. DE L'OPERATION	30 000.00 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	30 000.00 € HT

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le plan de financement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL sur la base subventionnable de 30 000.00 € HT, correspondant à la réfection des courts du Tennis Couverts.

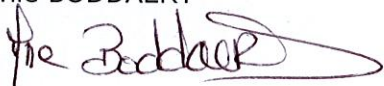
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

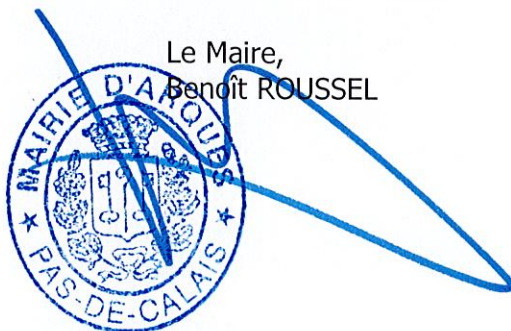
- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.